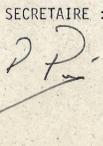


Commune de Renens  
secteur 1.70

Plan d'extension partiel  
fixant les limites des constructions  
le long de la rue du Midi, de la  
rue de Lausanne et de la rue Neuve  
**Renens-Centre**

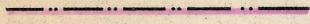
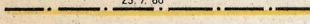
APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 17.12.84 LE SYNDIC :  LE SECRETAIRE :  	DEPOSE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 16.2.85 AU 18.3.85 LE SYNDIC :  LE SECRETAIRE :  
ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 23.5.85 LE PRESIDENT :  LE SECRETAIRE :  	APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD DANS SA SEANCE DU 14 AOUT 1985 L'ATTESTE :  LE CHANCELIER :  

ECHELLE : 1:500

RENENS, LE 4 janvier 1985

plan dressé par l'Office d'architecture et d'urbanisme  
de la Commune de Renens

légende :

-  limite des constructions radiée
-  limite des constructions nouvelle
-  limite des constructions maintenue
-  limite des constructions d'un niveau et surface sur laquelle les bâtiments peuvent être transformés. En cas de reconstruction totale, après destruction des 3/4 au moins du bâtiment, la limite des constructions devra être respectée.
-  front d'implantation obligatoire
-  limite des constructions projetée, devant faire l'objet d'une enquête ultérieure

